

Marche Nordique 2022

Règlement de la manifestation

Art.1 – Objet

La Marche Nordique s'inscrit dans le WE Sport du Vieux Lavoir. Il s'agit d'une manifestation **conviviale, familiale** qui a pour but la promotion du **sport pour tous** et le développement des activités de pleine nature sur le territoire Yvelinois. Elle a lieu à Morainvilliers par autorisation préfectorale.

Elle est organisée par le l'Association des Fêtes et Loisirs de Morainvilliers-Bures, le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural des Yvelines, Temps Libre Morainvilliers-Bures, et VO2 Rives de Seine, tous soucieux du respect de l'environnement et attentif aux comportements qu'il entraîne, de tous les acteurs (organisateur, partenaires, participants, accompagnateurs/spectateurs).

Art.2 – Règles

Chaque marcheur doit utiliser des bâtons de Marche Nordique sous peine de ne pas pouvoir prendre le départ. Il n'est prévu aucun prêt de bâtons par l'organisation.

Chaque marcheur doit effectuer l'entière distance du parcours choisi à l'inscription néanmoins, il sera possible de changer le matin de l'évènement pour l'autre parcours à condition d'en avertir les organisateurs avant le départ.

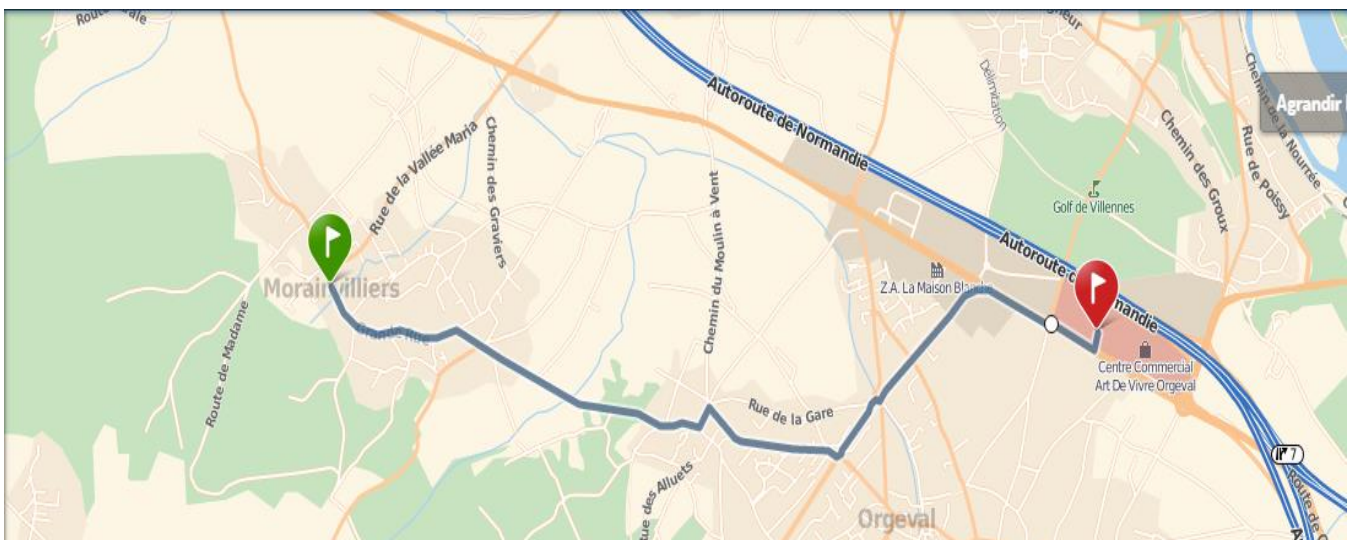
Il n'est prévu aucun transport de rapatriement du parcours vers l'arrivée, sauf cas grave nécessitant une évacuation par la Protection Civile.

Art.3 –Lieu, date et horaires

Date : Samedi 25 juin 2022

Adresse : Place de l'église, 78630 Morainvilliers

Comment s'y rendre ? Bus ligne 20 -Poissy gare Sud- / Autoroute A13 sortie 7 Villennes/Orgeval



Horaires:

9h : départ du 10km et du 21km.

Art.4 – Parcours

10km et 21km

Les 2 parcours, seront indiqués à l'aide de rubalises et traçage au sol, ils se déroulent dans les forêts des Grands Bois et de Bazemont .

Le parcours papier est téléchargeable depuis le site <https://trailduvieuxlavoir.com/>, il s'effectue en autonomie et de prévoit pas de ravitaillement. Sur chaque distance des référents de marche avec gilet fluo effectuent le parcours avec les marcheurs. Les marcheurs rapides qui dépasseront les référents de tête devront s'assurer qu'ils sont bien sur les traces.

La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée pour tout problème en dehors des 2 parcours officiels

Le départ est donné par le starter.

Les distances sont indicatives

Art.5 – Matériel et sécurité

Un dispositif médical et de secours sera présent le jour de la course (Protection civile). Les participants ont à leur disposition un numéro unique d'appel au Poste de secours.

Les participants doivent apporter leur propre matériel nécessaire à la marche (« camel bag », eau, sucre, petit matériel de soin, téléphone...).

Il n'est prévu ni douche, ni vestiaire, ni consigne.

Les spectateurs accompagnants devront se tenir à l'extérieur du parcours.

Art.6- Inscriptions et dossards

Les inscriptions s'effectuent via le site : <https://trailduvieuxlavoir.com/> où se trouve le lien vers notre prestataire **onsinscrit.com**.

Il n'est prévu aucun dossard, ni aucun classement pour les marcheurs nordiques. Les participants devront se présenter à l'accueil Marche Nordique à partir de 8 h 30 pour confirmation de leur présence.

Documents d'inscription obligatoires :

- Bulletin d'inscription
- Règlement (chèque à l'ordre de l'AFLMB)

Pas d'inscription sur place

Tarifs par participant :

5€ comprenant les frais d'inscription de notre partenaire onsinscrit.com

Art.7- Arrivée et Récompenses

Un ravitaillement est à disposition des marcheurs à l'arrivée.

Une récompense sera remise à chaque marcheur après leur arrivée.

Art. 8 - Assurance

-Responsabilité civile : L'organisateur AFLMB est couvert par une police souscrite auprès d'AXA ASSURANCES agence ORGEVAL.

-les participants devront vérifier qu'ils sont bien assurés en responsabilité

-Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol ou détérioration de matériel.

Art.9- Environnement

Cette Marche Nordique nature est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen et responsable en parfait respect du milieu naturel ainsi que des cultures.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le circuit initial suivant les contraintes environnementales ou sanitaires.

Dans une logique d'éco-responsabilité, aucun objet jetable ne sera utilisé. Nous invitons les participants à amener leur propre réserve d'eau.

Art.10- Droits d'image

Les participants autorisent les organisateurs du « Week-end sportif du Vieux Lavoir » à utiliser les différentes images/vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports média, à des fins promotionnelles pour l'association.

Art.11 – Informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite à

AFLMB - MAIRIE de Morainvilliers Place de l'église, 78630 Morainvilliers.



Yvelines
Le Département



Art.12 – Cas de force majeure / COVID

En cas d'évènement de force majeure, d'interdiction préfectorale de l'évènement (y compris au dernier moment), de restrictions sanitaires ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art.13 – Acceptation du règlement

Tout concurrent s'inscrivant à l'une des marches nordiques proposées reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.